

2022 DU NOUVEAU DANS VOS TUYAUX !

Depuis le 1^{er} janvier, Eau du Ponant est devenu votre opérateur public **de l'eau et de l'assainissement**.

Qu'est-ce que cela signifie ?

Dans la pratique, l'eau continue de couler au robinet dans exactement les mêmes conditions qu'avant. C'est le mode de gestion qui change. La commune a choisi de gérer son service d'eau et d'assainissement via une Société Publique Locale. Eau du Ponant est donc une société aux capitaux 100 % publics et pilotée par les élus.



Suite au changement d'opérateur, quelles sont les démarches à faire ?

Pour faciliter la vie des abonnés, tout a été prévu pour que le changement d'exploitant soit sans impact. Vous n'avez aucune démarche à faire pour l'instant. Un courrier détaillé ainsi qu'une foire aux questions vous seront adressés dans les semaines à venir.

Des questions dès à présent ?

Des conseillers Eau du Ponant sont à votre disposition au **02 29 00 78 78**.

Une agence en ligne vous permet de réaliser la majeure partie de vos démarches (gestion du contrat, mensualisation, suivi des consommations...). Rendez-vous sur :

www.eauduponant.fr

Eau du Ponant disposent également de deux points d'accueil physique à Landerneau et Guipavas.